

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Mise à jour du tableau
des emplois suite à
avancement de grade**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 08 novembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine
MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX,
Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU.
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Patricia BOSTMAMBRUN à Catherine PAPUT,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Martine MUNOZ,

Etaient absents ou excusés :

Didier STURMA,
Betul SIMSEK.

Secrétaire de séance :

Martine MUNOZ

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M14 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs ;
- **Considérant** que le 28 juin 2007, le Conseil Municipal a fixé les ratios d'avancement de grade à 100% pour toutes les catégories ;
- **Considérant** que l'autorité territoriale sélectionne les fonctionnaires dont la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle justifient l'accès au grade supérieur ;
- **Considérant** que les lignes directrices de gestion approuvées par le Conseil Municipal fixent les orientations générales et critères en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- **Considérant** que pour l'année 2023, il est proposé la création de 26 postes et simultanément la suppression de 26 postes sur différents grades au sein de la Ville de Thiers ;

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création des emplois et la suppression effective au 1er décembre 2023 comme suit :

- Création d'emplois :
 - Sept emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Deux emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Un emploi de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (80%)
 - Quatre emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Trois emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet
 - Deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 11.5/20èmes
 - Un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe à temps complet

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT) :

- **Approuve** la création des emplois ci-dessus afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Martine MUNOZ

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le 27/11/2023



ID : 063-216304303-20231114-231114_26-DE